



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°24 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251216-251216_24-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Décision modificative (DM) n°5 du budget annexe PÉRILS

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

**DÉCISION MODIFICATIVE (DM) N°5 DU BUDGET ANNEXE PÉRILS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- Vu la délibération n°36 du Conseil Municipal du 14 avril 2025, approuvant le budget primitif du budget annexe PERILS 2025 ;
- Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal du 12 mai 2025, approuvant la Décision Modificative (DM) n°1 du budget annexe PERILS 2025 ;
- Vu la délibération n°21 du Conseil Municipal du 17 juin 2025, approuvant la DM n°2 du budget annexe PERILS 2025 ;
- Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 09 juillet 2025, approuvant la DM n°3 du budget annexe PERILS 2025 ;
- Vu la délibération n°17 du Conseil Municipal du 04 novembre 2025, approuvant la DM n°4 du budget annexe PERILS 2025 ;
- Considérant le péril situé au 26 rue Durolle et suite à l'avis de l'expert missionné par le tribunal administratif, il faut procéder à la mise en sécurité du bâtiment. Il est par conséquent nécessaire de prévoir des crédits budgétaires au chapitre 45, en dépenses sur le compte 45411032 – Dépenses péril 26 rue Durolle et en recettes sur le compte 45412032 – Recettes péril 26 rue Durolle pour un montant de 120 000,00 euros ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section d'investissement				
<i>Dépenses et recettes réelles d'investissement</i>				
<i>Chapitre 45 – Travaux pour compte de tiers</i>				
D/4541/45411032 – Travaux Péril 26 rue Durolle		+ 120 000,00 €		
C/4541/45412032 – Travaux Péril 26 rue Durolle				+ 120 000,00 €
<i>Sous total chapitre 45</i>	277 068,77 €	+ 120 000,00 €	277 068,77 €	+ 120 000,00 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 120 000,00 €		+ 120 000,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 120 000,00 €		+ 120 000,00 €



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 063-216304303-20251216-251216_24-DE



C.M.16.12.2025

- N°24 -

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 27 VOIX POUR ET 3 CONTRE
(Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) :**

- **Approuve la décision modificative n°5 du budget annexe PÉRILS ;**
- **Autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Le secrétaire de séance,

Pierre CONTIE

Le Maire,

Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025



ID : 063-216304303-20251216-251216_24-DE